



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/AC.47/1999/3
13 janvier 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-cinquième session
Groupe de travail spécial intersessions
à composition non limitée sur une instance
permanente pour les populations autochtones
Genève, 15-19 février 1999
Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire

PROPOSITIONS CONCERNANT LA CRÉATION ÉVENTUELLE D'UNE INSTANCE
PERMANENTE POUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES : INFORMATION
CONCERNANT LES INCIDENCES FINANCIÈRES ET LES BESOINS
EN MATIÈRE DE SECRÉTARIAT

Note du secrétariat

1. Au titre de ce point, les participants examineront les incidences financières et les besoins en matière de secrétariat qu'entraînerait la création d'une instance permanente pour les populations autochtones. On trouvera dans la présente note des renseignements sur les dépenses qu'il pourrait être nécessaire d'engager pour les services de conférence, l'établissement de la documentation, les voyages des membres du Groupe et la dotation en effectifs.
2. Pour déterminer la nature des dépenses à engager, le secrétariat a supposé que l'instance permanente commencerait par tenir une session annuelle de deux semaines à l'Office des Nations Unies à Genève. Il a aussi prévu que l'instance examinerait jusqu'à 100 pages de documentation établie avant la session et rédigerait un rapport pouvant compter jusqu'à 60 pages. Les documents seraient établis et l'interprétation serait faite dans toutes les langues de travail de l'Organisation des Nations Unies. Le secrétariat a aussi pris pour hypothèse que du personnel de secrétariat supplémentaire pourrait être nécessaire pour établir tous rapports de fond qui pourraient être demandés et pour fournir des services pendant la session. Il pourrait donc être nécessaire d'engager du personnel supplémentaire à titre temporaire, deux administrateurs et un agent des services généraux pendant quatre mois par exemple. Il pourrait aussi être nécessaire de prévoir l'achat de matériel tel qu'ordinateurs et imprimantes.

3. On a suggéré d'inclure dans l'instance permanente à la fois des représentants des gouvernements et des représentants des populations autochtones. Pour le calcul des dépenses à engager pour les voyages et l'indemnité journalière de subsistance des membres de l'instance permanente, le secrétariat a supposé que ceux-ci seraient au nombre de 20, répartis également entre représentants autochtones et représentants de gouvernements. Comme les gouvernements ont en permanence des représentants à l'Office des Nations Unies à Genève et au Siège, il a prévu qu'il n'y aurait pas de dépenses à engager pour les voyages ou l'indemnité journalière de subsistance de ceux d'entre eux qui participeraient aux travaux de l'instance. Les dix membres qui représenteraient des populations autochtones de toutes les régions sur une base équitable auraient besoin d'une allocation pour frais de voyage et d'une indemnité journalière de subsistance pour la durée de la session.

4. Compte tenu des hypothèses susmentionnées, on pourrait prévoir les dépenses suivantes (en dollars des États-Unis) :

a)	Services de conférence pour une session de deux semaines, y compris la documentation et l'interprétation	336 878
b)	Frais de voyage des délégations autochtones	39 300
c)	Indemnité journalière de subsistance des représentants autochtones	35 620
d)	Personnel de secrétariat supplémentaire pendant quatre mois : deux administrateurs et un agent des services généraux	67 200
e)	Achat d'ordinateurs et d'imprimantes	5 000
	Montant estimatif total :	483 998

5. Si l'instance permanente proposée et le secrétariat sont créés dans le cadre du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, il faudra déterminer si les dépenses susmentionnées pourront être partiellement ou totalement couvertes par le budget ordinaire du Haut-Commissariat au titre du futur programme de ce dernier.

Annexe I

**MONTANTS ESTIMATIFS DES DÉPENSES AU TITRE DE L'INSTANCE PERMANENTE
PROPOSÉE POUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES (US\$)**

Montant estimatif, pour une personne, des frais de voyage (aller Genève
et retour) et des faux frais au départ et à l'arrivée

Europe	800
Amérique du Nord	2 200
Amérique latine	5 100
Asie	3 400
Afrique	3 600

Indemnité journalière de subsistance à Genève 274

Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) (salaire mensuel)

Administrateur (P-4/P-5)	7 800
Administrateur (P-2/P-3)	5 000
Agent des services généraux (G-5)	4 000

Annexe II

CHARGE DE TRAVAIL ET SERVICES À FOURNIR POUR LES CONFÉRENCES ET RÉUNIONS

Conférence/réunion (titre) : Haut-Commissariat aux droits de l'homme -Instance permanente pour les populations autochtones

Lieu : Genève

Date : 1999

Durée en jours ouvrables : 10

COÛTS ESTIMATIFS	Charge de travail estimée	Charge de travail exprimée en jours civils (x 7/5 jours*)	Coût unitaire en 1998 (FS)	Coût estimatif (FS)
1. SERVICES À FOURNIR PENDANT LA SESSION				
Nombre de réunions : 2				
Langues : An, Ar, C, E, F, R				
20 interprètes (jours de travail)	200	280	719	201 320
2 préposés aux salles de conférence (jours de travail)	20	28	177	4 956
1 fonctionnaire des conférences (jours de travail)	10	14	195	2 730
Total			209 006	
2. DOCUMENTATION À ÉTABLIR AVANT LA SESSION				
5 documents (100 pages originales)				
Langues : An, Ar, C, E, F, R				
Traduction (jours de travail)	55	77	511	39 347
Révision (jours de travail)	18	25	614	15 350
Traduction/autorévision (jours de travail)	53	74	563	41 662
Dactylographie (jours de travail)	85	119	260	30 940
Reproduction <u>1/</u> (originaux) (pages tirées)	775 000		0	24 681
Distribution <u>2/</u> (documents)	38 750		0	10 230
Total				162 210

* Les personnes engagées pour de courtes durées étant normalement en fonctions plus d'une semaine, il est tenu compte dans ces estimations, sur la base de la répartition des frais entre les diverses conférences, des coûts salariaux pour les week-ends.

1/ Reproduction : offset. Nombre de pages originales x 14,31 FS + Nombre de pages tirées x 0,03 FS.

2/ Distribution : 264 FS par millier de documents.

COÛTS ESTIMATIFS	Charge de travail estimée	Charge de travail exprimée en jours civils (x 7/5 jours*)	Coût unitaire en 1998 (FS)	Coût estimatif (FS)
3. DOCUMENTATION À ÉTABLIR APRÈS LA SESSION				
1 document (60 pages originales) Langues : An, Ar, C, E, F, R				
Traduction (jours de travail)	33	46	511	23 506
Révision (jours de travail)	11	15	614	9 210
Traduction/autorévision (jours de travail)	32	45	563	25 335
Dactylographie (jours de travail)	51	71	260	18 460
Reproduction 1/ (originaux) (pages tirées)	465 000		0	14 809
Distribution 2/ (documents)	7 750		0	2 046
Total				93 366
4. SERVICES GÉNÉRAUX				
3 techniciens (enregistrements sonores) (jours de travail)	30	42	248	10 416
Planton (jours de travail)			177	
Garde (jours de travail)			177	
Nettoyeurs (jours de travail)			75	
Heures supplémentaires normales (heures)		s.o.	34	
Total				10 416
5. AUTRES COÛTS				
Location de matériel, fournitures et télécommunications				
Secrétaires (jours de travail)			250	
Traducteurs				
Réviseurs				
Autoréviseurs				
Heures supplémentaires normales (heures)		s.o.	46	
Préposés au contrôle des documents (jours de travail)			177	
Préposés à la distribution des documents (jours de travail)			177	
Total				
TOTAL (1 à 5)				474 998
Location de salles de conférence (jours)		s.o.		
Location de bureaux (m ²) (jours)		s.o.	178	
TOTAL GÉNÉRAL			FS	474 998
			ou US\$	336 878**

** Taux de change pour décembre 1998 : 1,41 FS pour un dollar des États-Unis. Tous les traitements sont fondés sur les plus récentes circulaires applicables.
